



Plan de prévention



Chantier : Chemin des Evéquaux – 38330 BIVIER

Rappel :

Le plan de prévention découle des dispositions du décret n°92-158 du 20 février 1992.

Par ce document, les parties s'informent mutuellement de tous les éléments nécessaires à la prévention des risques professionnels liés aux interventions effectuées par une entreprise extérieure pour le compte du Maître d'Ouvrage privé.

Il est réalisé suite à une 1^{ère} visite préalable à laquelle ont participé toutes les entreprises intervenantes.

Ce document permet à l'entreprise utilisatrice de formaliser les mesures générales applicables par l'ensemble des entreprises extérieures, ainsi que les dispositions propres à chaque entreprise en fonction de l'objet de leurs travaux.

1/ Entreprise utilisatrice

Raison sociale : M. ODION

Adresse : Chemin des Evéquaux – 38330 BIVIER

1.1 ENTREPRISE DE COORDINATION DE CHANTIERS, MARCHAND DE BIENS, PROMOTION ET RENOVATION IMMOBILIERE / LOTISSEMENTS

1.2 ENTREPRISE DE DESAMIANTAGE CERTIFIEE QUALIBAT 1552 POUR LE TRAITEMENT DE L'AMIANTE

BOIS PRISES SOCIETE 38 (BPS 38), représentée par M. BALDUCCI Patrick (gérant)
208, Z.I. DE TIRE-POIX 38660 SAINT VINCENT DE MERCUZE
Tél : 04 76 08 56 31 / Fax : 04 76 08 56 70 / Mail : amiante@bps38.com

2/ Opération à réaliser

Nature des travaux :

Désamiantage sous-section 3 avant travaux de démolition de la maison.

Retrait :

Lieu d'intervention :



Plan de prévention



Chantier : Chemin des Evéquaux – 38330 BIVIER

Chemin des Evéquaux – 38330 BIVIER

Planning prévisionnel travaux de désamiantage :

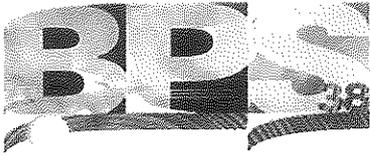
- ✓ Début des travaux : 11/01/2020
- ✓ Fin des travaux : 30/01/2020

3/ Visites préalables

3.1 Première visite de site

-1^{ère} visite de site effectuée le 6/01/2020

en présence de M^r ODION



Plan de prévention



Chantier : Chemin des Evéquaux – 38330 BIVIER S

3.2 Plan de prévention

-Plan de prévention prévu le 3/10/2020
en présence M^r ODION

Participant entreprise utilisatrice (fonction – signature) :

: M^r ODION Jean-Pierre

Participants entreprises extérieures (fonctions – signatures) :

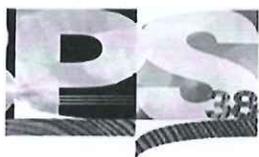
- M. BALDUCCI Patrick (gérant BPS38) Signature :
PRUVOST Joël (conducteur & Travaux)

Participants entreprises sous-traitantes (fonction – signature) :

/
Signature :

4/ Documents remis et annexés au plan de prévention

- Plan de retrait des MCA SS3 établi par BPS38 le
- Preuves d'envoi du plan de retrait aux autorités compétentes
- Notice de poste interne BPS38
- Rapport de repérage amiante avant travaux (RAT) établi par
- Rapport amiante à intégrer au DTA établi par



Plan de prévention



Chantier : Chemin des Evéquaux – 38330 BIVIER

5/ Spécifications techniques applicables avant le retrait des matériaux amiantés – phase préparation

5.1 PAR LA SOCIETE BPS38

Les travaux préparatoires de BPS38 consisteront à vérifier si les tâches de la check-list ci-dessous ont bien été validées.

- Analyse du « Point 0 » du donneur d'ordre et disposition si résultats non conformes (art. R.4412-127)
- Vérification de la formation et de l'aptitude du personnel (formations et suivi médical à jour)
- Présentation du chantier à l'équipe de travaux (PPSPS-PR et annexes, CR PDP,...) avec accueil sécurité, ouverture des registres
- Vérification de la neutralisation des installations d'électricité, d'alimentation en eau et de gaz (art. 2 / 8 avril 2013) : recueil de l'attestation de consignation délivrée par le D.O. et vérification complète de l'absence de courant électrique dans les zones d'intervention en arrivant sur le chantier
- Repérage des réseaux
- Mise en place des réseaux d'alimentation en eau potable pour travaux et de rejets (art.2 / 8 avril 2013) : raccordement au réseau du bâtiment
- Raccordement électrique chantier : branchement électrique de chantier au réseau du bâtiment (nos besoins en puissance sont généralement 380V 40A) + nous prévoyons un groupe électrogène de secours à notre charge pour pallier le risque de coupure électrique
- Vérification de l'installation électrique (art.3 / 8 avril 2013)
- Vérification du marquage des MCA (art.2/8 avril 2013)
- Vérification de l'évacuation des éléments gênants (sauf si contaminés) (art.2 / 8 avril 2013)
- Rendre inaccessible la zone dédiée à l'opération : mise en place d'une clôture de chantier type barrières héras en amont de la zone dédiée à l'opération pour interdire l'accès à toute personne extérieure
- Signaler la zone dédiée à l'opération : affichage réglementaire « chantier interdit au public », « danger amiante » pour interdire l'accès à toute personne extérieure
- Vérifier l'installation de chantier nécessaire pour le personnel (vestiaires, sanitaire, espace repas/détente, sas personnel et sas déchets,...)
- Vérifier la conformité des équipements (ex : état général, fonctionnement et révision annuelle), du matériel (ex : aspirateurs THE, extracteurs d'air, EAR/EAC, GE secours,...) et état des stocks disponibles (ex : consommable)

OUI	NON
OUI	NC

↳ En cours de chantier



Plan de prévention



Chantier : Chemin des Evéquaux – 38330 BIVIER

Mise en place d'une zone de stockage provisoire close et signalée, dont l'emplacement a été décidé par le MOA	OUI	NON
-Vérification de l'éclairage dans la zone de travail (200 lux.) et des circulations (art. 2 / 8 avril 2013)	OUI	NON
-Evacuer les cloisons et armoires non amiantées selon plan / photos joint en annexes	OUI	NON
-Mise en place de l'isolement+calfeutrement (objectif : étanchéité à l'air et l'eau) (art. 4 / 8 avril 2013) + mise en place EAC et EAR	OUI	NON
-Mise en place des dispositifs de contrôle de la production et distribution d'air respirable dans la zone confinée (ex : contrôleur de dépression, alarme,...) (art. 4 / 8 avril 2013)	OUI	NON
-Contrôle de l'étanchéité (isolement+calfeutrement) : test fumée (art. 11 / 8 avril 2013)	OUI	NON
-Contrôle de l'aéraulique (vitesse tunnel déchets / R. air tunnel perso / R. air zone) (art. 4, 10, 11 / 8 avril 2013)	OUI	NON
-Pose film(s) de propreté sur les surfaces non décontaminables susceptibles d'être polluées / décontaminables (art. 4 / 8 avril 2013)	OUI	NON
-Vérification opérationnalité des équipements et dispositifs d'alarme (art. 2, 10, 11 / 8 avril 2013)	OUI	NON
-Surveillance de l'intégrité du confinement.	OUI	NON

↳ En cours de chantier

Circulation extérieure :

Respectez le code la route

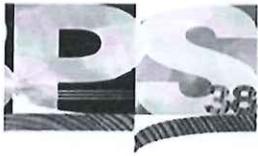
Circulation intérieure :

/

Conduite à tenir en cas d'accident :

Numéros d'urgence en cas d'accident ou de malaise grave

SAMU (Urgence médicale)	15
SAPEURS POMPIERS (Premiers secours)	18
POLICE – GENDARMERIE (Ordre public)	17
CENTRE ANTIPOISON	Grenoble : 04.76.42.42.42



Plan de prévention

Chantier : Chemin des Evéquaux – 38330 BIVIER



Autres numéros d'alerte à prévenir :

Gérant BPS38 : M. BALDUCCI Patrick au 06 83 44 25 98 ou siège de la société au 04 76 08 56 31.

Règles à respecter :

- Appelez une personne formée « Sauveteur Secouriste du Travail (SST) » et le chef de chantier.
- Le chef de chantier fait suspendre momentanément les travaux pendant que le salarié SST établit un diagnostic rapide.
- Favoriser un accès rapide aux soins à la victime dans les meilleures conditions possibles
- Prendre en compte le caractère cancérigène de l'amiante et ne pas exposer la victime, les SST, l'équipe de secours extérieure ou les témoins.
- En cas d'urgence médicale à l'intérieur du chantier de retrait, il faut éviter autant que possible l'émission de fibres d'amiante vers l'extérieur.

Ne pas oublier de préciser au médecin régulateur du SAMU :

- un numéro de téléphone pour être rappelé
- le lieu de l'accident
- le nom exact du chantier
- la route d'accès au chantier, le point de rencontre avec le ou les blessés
- la cause de l'accident
- le nombre de blessés
- la nature de la blessure ou de l'état du blessé.

Attendre l'intervention des secours.

Trousse de premiers secours :

Une trousse de secours est à disposition du SASMAN au niveau de la zone d'approche du SAS personnel.

Composition de la trousse de survie :

- Couverture de survie
- Compresses stériles sous emballage individuel 10x10 et 20x20
- Pansements adhésifs hypoallergéniques prédécoupés
- Rouleau de sparadrap hypoallergénique
- Antiseptique incolore ex : Chlorhexidine en flacon, spray, ou compresses imprégnées
- Bandes extensibles de 5 à 10 cm de largeur
- Ciseaux
- Pince à échardes
- Flacons unidoses de sérum physiologique pour lavage oculaire
- Echarpe de toile triangulaire + épingles de sûreté
- Sachets en plastique
- Gants à usage unique
- Coussin hémostatique type CHUT pour plaie grave
- Ecran facial de protection pour le bouche à bouche.



Plan de prévention

Chantier : Chemin des Evéquaux – 38330 BIVIER



Personnel BPS38 formé SST :

- Stéphane HOUEMER : 06 33 31 82 61
- Robert BALDUCCI : 06 75 51 82 04
- Raphael MORESCO : 07 85 27 56 32
- Patrick BALDUCCI : 06 83 44 25 98
- Robin BALDUCCI : 06 87 00 61 58
- Lucas ORIOL

Conduite à tenir en cas d'incendie :

Extincteur accessible

En cas d'incendie important, alertez les sapeurs-pompiers en composant le 18.



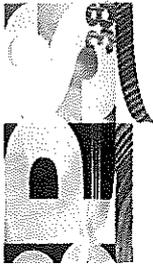
Plan de prévention

Chantier : Chemin des Evéaux – 38330 BIVIER



5.2 EVALUATION DES RISQUES

UNITE DE TRAVAIL	POSTE DE TRAVAIL	RISQUES	DOMMAGE	C1	MESURES PREVENTIVES EXISTANTES
CHANTIERS AMIANTE	Installation de chantier	Accident de plain-pied	- Blessure - Traumatisme - Troubles musculaires	3	- Rangement et propreté de la zone de travail - Port des EPI
CHANTIERS AMIANTE	Travaux préalables	Accident de plain-pied	- Blessure - Traumatisme - Troubles musculaires	3.5	- Rangement et propreté de la zone de travail - Port des EPI
CHANTIERS AMIANTE	Travaux de retrait	Accident de plain-pied	- Blessure - Traumatisme - Troubles musculaires	3.5	- Rangement et propreté de la zone de travail - Port des EPI
CHANTIERS AMIANTE	Repi de chantier	Accident de plain-pied	- Blessure - Traumatisme - Troubles musculaires	3.5	- Rangement et propreté de la zone de travail - Port des EPI
CHANTIERS AMIANTE	Installation de chantier	Air ambiant pollué à l'amiante	- Contamination irréversible	2.5	- Mise en place de protections collectives afin d'éviter la dispersion des fibres d'amiante - Port des EPI adéquats pour les opérateurs : combinaisons et masques à ventilation assistée, chausures de sécurité et surbottes - Fermeture de la zone polluée : isolement, calfeutrement - Mise en place d'un renouvellement d'air
CHANTIERS AMIANTE	Travaux préalables	Air ambiant pollué à l'amiante	- Contamination irréversible	2.5	- Mise en place de protections collectives afin d'éviter la dispersion des fibres d'amiante - Port des EPI adéquats pour les opérateurs : combinaisons et masques à ventilation assistée, chausures de sécurité et surbottes - Fermeture de la zone polluée : isolement, calfeutrement - Mise en place d'un renouvellement d'air
CHANTIERS AMIANTE	Travaux de retrait	Ambiances lumineuses		4	- Mesure de la luminosité des SAS avec un luxmètre (>200lux) - Mesure de la luminosité de la zone de travail avec un luxmètre (>200 lux)
CHANTIERS AMIANTE	Travaux préalables	Ambiances thermiques		4	- Adaptation du temps de travail - Port des APR en fonction de la courbe de MEYER
CHANTIERS AMIANTE	Travaux de retrait	Ambiances thermiques		4	- Adaptation du temps de travail - Port des APR en fonction de la courbe de MEYER

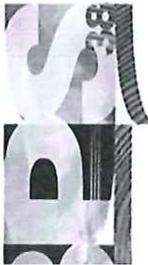


Plan de prévention

Chantier : Chemin des Evéquaux – 38330 BIVIER



UNITE DE TRAVAIL	POSTE DE TRAVAIL	RISQUES	DOMMAGE	C1	MESURES PREVENTIVES EXISTANTES
CHANTIERS AMIANTE	Repli de chantier	Ambiances thermiques		4	- Adaptation du temps de travail - Port des APR en fonction de la courbe de MEYER
CHANTIERS AMIANTE	Installation de chantier	Bruit	- Atteinte de l'acuité auditive - Fatigue mentale - Problèmes de digestion	3	- Bouchons d'oreille, casque.
CHANTIERS AMIANTE	Travaux préalables	Bruit	- Atteinte de l'acuité auditive - Fatigue mentale - Problèmes de digestion	3	- Bouchons d'oreille, casque.
CHANTIERS AMIANTE	Travaux de retrait	Bruit	- Atteinte de l'acuité auditive - Fatigue mentale - Problèmes de digestion	2,5	- Bouchons d'oreille, casque.

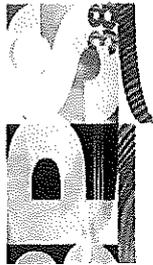


Plan de prévention

Chantier : Chemin des Evéaux – 38330 BIVIER



UNITE DE TRAVAIL	POSTE DE TRAVAIL	RISQUES	DOMMAGES	C1	MESURES PREVENTIVES EXISTANTES
CHANTIERS AMIANTE	Repli de chantier	Bruit	- Atteinte de l'acuité auditive - Fatigue mentale - Problèmes de digestion	2.5	- Bouchons d'oreilles, casque.
CHANTIERS AMIANTE	Installation de chantier	Chute d'objets	- Chute d'objets	4	- Rester dans la zone balisée - Barrières de chantier - Port du casque
CHANTIERS AMIANTE	Travaux préalables,	Chute d'objets	- Chute d'objets	4	- Rester dans la zone balisée - Barrières de chantier - Port du casque
CHANTIERS AMIANTE	Travaux de retrait	Chute d'objets	- Chute d'objets	4	- Rester dans la zone balisée - Barrières de chantier - Port du casque
CHANTIERS AMIANTE	Repli de chantier	Chute d'objets	- Chute d'objets	4	- Rester dans la zone balisée - Barrières de chantier - Port du casque
CHANTIERS AMIANTE	Installation de chantier	Circulations	- Accident avec engins de manutention	3.5	- Balisage et voirie séparée - Il est interdit de téléphoner en marchant ou conduisant - Interdiction de téléphoner en conduisant. A pied s'arrêter, sans gêner la circulation pour téléphoner. - Le personnel à pied doit emprunter les voies piétonnes mises à sa disposition. - Le port des chaussures de sécurité est obligatoire en dehors des allées piétonnes - Une copie des CACES et/ou autorisation de conduite devront être fournies à BPS38
CHANTIERS AMIANTE	Travaux préalables, confinement	Circulations	- Accident avec engins de manutention - Collision - Ecrasement de personnes - Renversement	3.5	- Balisage et voirie séparée - Il est interdit de téléphoner en marchant ou conduisant - Interdiction de téléphoner en conduisant. A pied s'arrêter, sans gêner la circulation pour téléphoner. - Le personnel à pied doit emprunter les voies piétonnes mises à sa disposition. - Le port des chaussures de sécurité est obligatoire en dehors des allées piétonnes - Une copie des CACES et/ou autorisation de conduite devront être fournies à BPS38
CHANTIERS AMIANTE	Travaux de retrait	Circulations	- Accident avec engins de manutention - Collision - Ecrasement de personnes - Renversement	3.5	- Balisage et voirie séparée - Il est interdit de téléphoner en marchant ou conduisant - Interdiction de téléphoner en conduisant. A pied s'arrêter, sans gêner la circulation pour téléphoner. - Le personnel à pied doit emprunter les voies piétonnes mises à sa disposition. - Le port des chaussures de sécurité est obligatoire en dehors des allées piétonnes - Une copie des CACES et/ou autorisation de conduite devront être fournies à BPS38

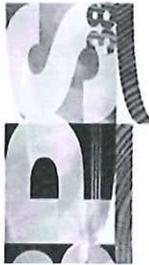


Plan de prévention

Chantier : Chemin des Evéquaux – 38330 BIVIER



UNITE DE TRAVAIL	POSTE DE TRAVAIL	RISQUES	DOMMAGE	C1	MESURES PREVENTIVES EXISTANTES
CHANTIERS AMIANTE	Repli de chantier	Circulations	- Accident avec engins de manutention - Collision - Ecrasement de personnes - Renversement	3,5	- Balisage et voirie séparée - Il est interdit de téléphoner en marchant ou conduisant - Interdiction de téléphoner en conduisant. A pied s'arrêter, sans gêner la circulation pour téléphoner - Le personnel à pied doit emprunter les voies piétonnes mises à sa disposition. - Le port des chaussures de sécurité est obligatoire en dehors des allées piétonnes - Une copie des CACES et/ou autorisation de conduite devront être fournies à BPS38 - Absence de co-activité pendant les travaux de désamiantage
CHANTIERS AMIANTE	Installation de chantier	Co activité		2,5	- Balisage chantier - Signalétique chantier amiante - Protection des accès
CHANTIERS AMIANTE	Travaux préalables	Co activité		2,5	- Absence de co activité pendant les travaux de désamiantage - Balisage chantier - Signalétique chantier amiante - Protection des accès
CHANTIERS AMIANTE	Travaux de retrait	Co activité		2,5	- Absence de co activité pendant les travaux de désamiantage - Balisage chantier - Signalétique chantier amiante - Protection des accès
CHANTIERS AMIANTE	Repli de chantier	Co activité		2,5	- Absence de co activité pendant les travaux de désamiantage - Balisage chantier - Signalétique chantier amiante - Protection des accès
CHANTIERS AMIANTE	Installation de chantier	Electricité	- Electrification - Electrocutation	4	- L'utilisation d'une protection 30mA est obligatoire lors de l'utilisation d'appareils électroportatifs - Les équipements électroportatifs doivent être contrôlés annuellement par un organisme agréé - Vérification de l'installation électrique par un organisme agréé - Consignation des réseaux
CHANTIERS AMIANTE	Travaux préalables	Electricité	- Electrification - Electrocutation	4	- L'utilisation d'une protection 30mA est obligatoire lors de l'utilisation d'appareils électroportatifs - Les équipements électroportatifs doivent être contrôlés annuellement par un organisme agréé - Vérification de l'installation électrique par un organisme agréé - Consignation des réseaux
CHANTIERS AMIANTE	Travaux de retrait	Electricité	- Electrification - Electrocutation	4	- L'utilisation d'une protection 30mA est obligatoire lors de l'utilisation d'appareils électroportatifs - Les équipements électroportatifs doivent être contrôlés annuellement par un organisme agréé - Vérification de l'installation électrique par un organisme agréé - Consignation des réseaux



Plan de prévention

Chantier : Chemin des Evéquaux – 38330 BIVIER



UNITE DE TRAVAIL	POSTE DE TRAVAIL	RISQUES	DOMMAGE	C1	MESURES PREVENTIVES EXISTANTES
CHANTIERS AMIANTE	Repli de chantier	Electricité	- Electrification - Electrocutation	4	<ul style="list-style-type: none">- L'utilisation d'une protection 30mA est obligatoire lors de l'utilisation d'appareils électroportatifs.- Tout intervenant doit disposer d'une habilitation électrique dont une copie sera fournie à BPS 38- Vérification de l'installation électrique par un organisme agréé- Consignation des réseaux- Il est formellement interdit de shunter un organe de sécurité.
CHANTIERS AMIANTE	Installation de chantier	Equipements		3.5	<ul style="list-style-type: none">- L'utilisation d'engins de manutention fait l'objet d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur- La consignation des énergies est obligatoire à chaque intervention- Les équipements de protections collectives pour les travaux de désamiantage tels que les extracteurs, les aspirateurs, les UCF, les SAS sont vérifiés à minima 1 fois par an par un établissement agréé- Il est formellement interdit de shunter un organe de sécurité.
CHANTIERS AMIANTE	Travaux préalables	Equipements		4	<ul style="list-style-type: none">- L'utilisation d'engins de manutention fait l'objet d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur- La consignation des énergies est obligatoire à chaque intervention- Les équipements de protections collectives pour les travaux de désamiantage tels que les aspirateurs, UCF, SAS sont vérifiés à minima 1 fois par an par un établissement agréé
CHANTIERS AMIANTE	Travaux de retrait	Equipements		4	<ul style="list-style-type: none">- Il est formellement interdit de shunter un organe de sécurité.- L'utilisation d'engins de manutention fait l'objet d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur- La consignation des énergies est obligatoire à chaque intervention- Les équipements de protections collectives pour les travaux de désamiantage tels que les aspirateurs, UCF, SAS sont vérifiés à minima 1 fois par an par un établissement agréé
CHANTIERS AMIANTE	Repli de chantier	Equipements		4	<ul style="list-style-type: none">- Il est formellement interdit de shunter un organe de sécurité.- L'utilisation d'engins de manutention fait l'objet d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur- La consignation des énergies est obligatoire à chaque intervention- Les équipements de protections collectives pour les travaux de désamiantage tels que les aspirateurs, UCF, SAS sont vérifiés à minima 1 fois par an par un établissement agréé
CHANTIERS AMIANTE	Installation de chantier	Etat de conservation du matériau amianté	- Contamination irréversible	4	<ul style="list-style-type: none">- Estimer le niveau d'empoussièrement pour le retrait du matériau afin de mettre en place toutes les mesures de protection collective et individuelle adaptées

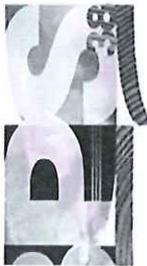


Plan de prévention

Chantier : Chemin des Evéaux – 38330 BIVIER



UNITE DE TRAVAIL	POSTE DE TRAVAIL	RISQUES	DOMMAGE	C1	MESURES PREVENTIVES EXISTANTES
CHANTIERS AMIANTE	Travaux préalables	Etat de conservation du matériau amianté	- Contamination irréversible	4	- Estimer le niveau d'empoussièrément pour le retrait du matériau afin de mettre en place toutes les mesures de protection collective et individuelle adaptées - L'utilisation des machines-outils est soumise à une habilitation délivrée par BPS 38
CHANTIERS AMIANTE	Installation de chantier	Machines et outils		3	- L'utilisation des machines-outils est soumise à une habilitation délivrée par BPS 38
CHANTIERS AMIANTE	Travaux préalables	Machines et outils		3	- L'utilisation des machines-outils est soumise à une habilitation délivrée par BPS 38
CHANTIERS AMIANTE	Travaux de retrait	Machines et outils		3	- L'utilisation des machines-outils est soumise à une habilitation délivrée par BPS 38
CHANTIERS AMIANTE	Repli de chantier	Machines et outils		3	- L'utilisation des machines-outils est soumise à une habilitation délivrée par BPS 38
CHANTIERS AMIANTE	Installation de chantier	Manutention manuelle		3,5	- Respect des bonnes pratiques de gestes et postures
CHANTIERS AMIANTE	Travaux préalables	Manutention manuelle		3,5	- Respect des bonnes pratiques de gestes et postures
CHANTIERS AMIANTE	Travaux de retrait	Manutention manuelle		3,5	- Respect des bonnes pratiques de gestes et postures
CHANTIERS AMIANTE	Repli de chantier	Manutention manuelle		3,5	- Respect des bonnes pratiques de gestes et postures
CHANTIERS AMIANTE	Installation de chantier	Manutention mécanique	- Accident avec engins de manutention - Collision - Dérapage - Ecrasement de personnes - Engagement gabarit par engin - Engagement gabarit par personnel - Renversement	4	- L'engin de manutention utilisé doit être conforme et en bon état
CHANTIERS AMIANTE	Travaux préalables,	Manutention mécanique	- Accident avec engins de manutention - Collision - Dérapage - Ecrasement de personnes - Engagement gabarit par engin - Engagement gabarit par	4	- L'engin de manutention utilisé doit être conforme et en bon état

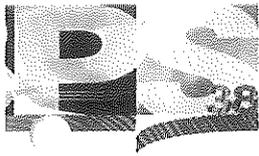


Plan de prévention

Chantier : Chemin des Evéaux – 38330 BIVIER



UNITE DE TRAVAIL	POSTE DE TRAVAIL	RISQUES	personnel - Renversement	DOMMAGE	C1	MESURES PREVENTIVES EXISTANTES
CHANTIERS AMIANTE	Travaux de retrait	Manutention manuelle			4	- Respects des bonnes pratiques de gestes et postures
CHANTIERS AMIANTE	Repli de chantier	Manutention manuelle			4	- Respects des bonnes pratiques de gestes et postures
CHANTIERS AMIANTE		Risque d'exposition aux fibres d'amiante - BPS 38	- Contamination irréversible		4	- Prélèvements d'air dans les camions, les ateliers, les SAS mobiles
CHANTIERS AMIANTE	Installation de chantier	Sol glissant / en mauvais état			3	- Le sol souillé doit être balisé et nettoyé
CHANTIERS AMIANTE	Travaux préalables	Sol glissant / en mauvais état			3	- Le sol souillé doit être balisé et nettoyé
CHANTIERS AMIANTE	Travaux de retrait	Sol glissant / en mauvais état			3	- Le sol souillé doit être balisé et nettoyé
CHANTIERS AMIANTE	Repli de chantier	Sol glissant / en mauvais état			3	- Le sol souillé doit être balisé et nettoyé
CHANTIERS AMIANTE	Installation de chantier	Suspension de fibres d'amiante dans l'air	- Contamination irréversible		4	- Absence de co-activité. Pendant les travaux de désamiantage, le lieu de l'intervention ne doit être occupé - Captage à la source - aspiration à la source - Mise en place d'un brumisateur - Travail à l'humide - Absence de co-activité. Pendant les travaux de désamiantage, le lieu de l'intervention ne doit être occupé - Captage à la source - aspiration à la source - Mise en place d'un brumisateur - Travail à l'humide
CHANTIERS AMIANTE	Travaux préalables	Suspension de fibres d'amiante dans l'air	- Contamination irréversible		4	- Absence de co-activité. Pendant les travaux de désamiantage, le lieu de l'intervention ne doit être occupé - Captage à la source - aspiration à la source - Mise en place d'un brumisateur - Travail à l'humide
CHANTIERS AMIANTE	Travaux de retrait	Suspension de fibres d'amiante dans l'air	- Contamination irréversible		4	- Absence de co-activité. Pendant les travaux de désamiantage, le lieu de l'intervention ne doit être occupé - Captage à la source - aspiration à la source - Mise en place d'un brumisateur - Travail à l'humide



Plan de prévention

Chantier : Chemin des Evéquaux – 38330 BIVIER

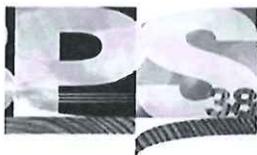


CHANTIERS AMIANTE	Repli de chantier	Suspension de fibres d'amiante dans l'air	- Contamination irréversible	4	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de co-activité. Pendant les travaux de désamiantage, le lieu de l'intervention ne doit être occupé - Captage à la source - aspiration à la source - Mise en place d'un brumisateur - Travail à l'humide
-------------------	-------------------	---	------------------------------	---	---

6. Analyse des risques

Aide à la définition des mesures de prévention lors des différentes phases de l'intervention.

Risques identifiés	Aide à la définition des mesures de prévention	Observations
1 / Circulation — déplacement	Informez le personnel sur les éventuels risques d'interférence	Aucun risque d'interférence ; co-activité interdite
	Balisage + signalétique réglementaire	Affichage réglementaire « chantier interdit au public », « danger amiante » pour interdire l'accès à toute personne extérieure Rangement / propreté de la zone de travail
	Respectez les PIC établis pour la mise en place de l'installation de chantier pour les 2 zones à confiner au RDC	Présents dans le plan de retrait et stratégie d'échantillonnage du laboratoire accrédité par le Cofrac
2/ Travaux générant des nuisances sonores	Porter des EPI adaptés : bouchons d'oreille anti-bruit, casque pour réduire les nuisances sonores générées par les extracteurs qui fonctionnent 24h/24, la rectifieuse, etc	
3/ Ambiance physique (poussières,...)	Porter les EPI adaptés : masque anti-poussière...	Masque complet TM3P à ventilation assistée + cartouches filtrantes type P3
	Isolement + calfeutrement étanche à l'air et à l'eau (2 peaux de propreté)	Réduction du risque de dissémination de fibres d'amiante vers l'extérieur de la zone de travail
	Limiter les durées d'exposition des travailleurs	Respect et contrôle de la VLEP
	Utilisation de protections collectives à la source pour réduire l'émission de poussières	Ex : aspirateur THE à filtration absolue et pulvérisation d'eau savonneuse sur le revêtement de sol



Plan de prévention

Chantier : Chemin des Evéquaux – 38330 BIVIER



4/ Incendie, explosion	Signaler la zone de travail	Balisage+signalétique réglementaire
	Rappeler l'interdiction de fumer	Affichage
	Procédure de lutte contre l'incendie (utilisation d'extincteurs...)	Tenter de maîtriser le début d'incendie avec un extincteur approprié. Si l'équipe n'y parvient pas dans la minute qui suit, l'ordre d'évacuation est donné par le chef de chantier. Les intervenants quittent les lieux dans le calme, sans précipitation. Le chef de chantier procède en priorité au recensement de son personnel. Appeler les pompiers en composant le 18 Après concertation entre le chef de chantier et le Maître d'Ouvrage, la démarche à suivre est la suivante : <ul style="list-style-type: none">- Assurer une protection individuelle absolue à tous les intervenants- Maîtriser le sinistre- Limiter la pollution de l'environnement
	Identifier le cheminement	Définition d'une issue de secours en phase installation de chantier
	Vérification de l'installation électrique	Ex : recueil du PV de conformité d'un prestataire habilité

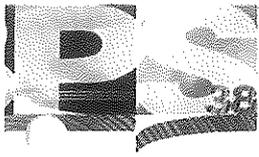


Plan de prévention

Chantier : Chemin des Evéquaux – 38330 BIVIER



4/ Incendie, explosion	Signaler la zone de travail	Balisage+signalétique réglementaire
	Rappeler l'interdiction de fumer	Affichage
	Procédure de lutte contre l'incendie (utilisation d'extincteurs...)	Tenter de maîtriser le début d'incendie avec un extincteur approprié. Si l'équipe n'y parvient pas dans la minute qui suit, l'ordre d'évacuation est donné par le chef de chantier. Les intervenants quittent les lieux dans le calme, sans précipitation. Le chef de chantier procède en priorité au recensement de son personnel. Appeler les pompiers en composant le 18 Après concertation entre le chef de chantier et le Maître d'Ouvrage, la démarche à suivre est la suivante : <ul style="list-style-type: none">- Assurer une protection individuelle absolue à tous les intervenants- Maîtriser le sinistre- Limiter la pollution de l'environnement
	Identifier le cheminement	Définition d'une issue de secours en phase installation de chantier
	Vérification de l'installation électrique	Ex : recueil du PV de conformité d'un prestataire habilité



Plan de prévention



Chantier : Chemin des Evéquaux – 38330 BIVIER

<p>5 Travaux exposant à l'amiante (tâches opérationnelles et phase retrait des MCA)</p>	<p>-Phase installation de chantier</p> <p>Utilisation d'EPI / de matériels adaptés pour pallier le risque de coupure,...</p> <p>-Contrôles des équipements,</p> <p>-Mise en place des dispositifs de contrôle de la production et distribution d'air respirable dans la zone confinée,</p> <p>-Contrôle de l'étanchéité (isolement+calfeutrement)</p> <p>-Contrôles des rapports d'analyses air amiante (META) avant, pendant et après travaux</p> <p>-Les déchets produits seront triés, conditionnés et évacués de la zone de travail au fur et à mesure de leur production pour garantir une bonne tenue du chantier</p> <p>Procédure de nettoyage de la zone de travail et autocontrôle interne de l'entreprise sur la qualité du retrait des MCA et nettoyage en phase de repli.</p>	<p>Recueil du « Point 0 » à la charge du D.O. et contrôle des résultats d'analyses air amiante (META) « état initial avant travaux (G) »</p> <p>Procédures d'habillage des travailleurs</p> <p>Etat général, fonctionnement et révision annuelle des équipements, contrôle du matériel et état de stock disponible</p> <p>Ex : alarme. Pour rappel, la dépression ne doit jamais descendre en dessous de 10 Pa</p> <p>-Contrôle de l'intégrité du confinement, test fumée, contrôle de l'aéraulique,</p> <p>Contrôler la fréquence, durée de prélèvements, concentration en fibre(s) d'amiante/Litre d'air, nombre de fibre(s) dénombrée(s) par le laborantin</p> <p>Conditionnement des déchets au fur et à mesure de la dépose en sacs étanches et résistants (double emballage) avant évacuation vers zone de stockage provisoire close et signalée (conditionnement en GRV ou sur palette filmée), avant évacuation définitive du site conformément à procédure interne / respect du Code Environnement / ADR en vigueur, possibilité de réaliser mesurage en zone d'approche sas déchets (S)</p> <p>Examen visuel de l'entreprise sur la qualité du retrait, nettoyage des surfaces traitées et surfaces polluées, pulvérisation d'un agent collant sur film de propreté 2, dépose film propreté 2 (art. R4412-140), examen visuel étape 1 par l'opérateur de repérage mandaté par D.O. + transmission PV à l'entr., dépose film de propreté 1 (art. 12 / 8 avril 2013), fixation fibres résiduelles sur parties traitées (art. R4412-140), dépose isolement et calfeutrement+reprise nettoyage+repli équipements (extracteurs et sas perso en dernier), contrôle interne par l'entreprise avant livraison du chantier</p> <p>Mesurages « fin de chantier amiante (V) » (rappel : concentration attendue < 5 f/L d'air)</p> <p>Examen visuel étape 2 par opérateur mandaté par D.O.</p> <p>Livraison du chantier par l'entreprise</p> <p>Réception du chantier par le D.O.</p> <p>Procédure de décontamination des travailleurs et équipements</p>
--	---	--

